

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## soins générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Appelé le 27/07  
14h30  
2. ORDONNANCE  
le prénom

## Déclaration de Maladie : N° S19- 0001139

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00963

Société : RAM

31486

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SABRAZ

ZAKIA

Date de naissance : 01/01/1952

Adresse :

Tél. : 06 62 77 77 69

Total des frais engagés : 2248,30 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 07 JUIL 2020

Nom et prénom du malade : SABRAZ Age : 68

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : Lidha

Le : 07/07/2020

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07 JUIL 2020	6		2512	أمراض القلب والشرايين Dr. CHAHI Abdellah Médecin du Coeur et des Vaisseaux Angle Bd. Panoramique et Bd. 2 Mars Andalous 3 Rue 14 N°1 - 1 <sup>er</sup> Etg. Casablanca - Tél: 05 22 52 05 05

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Praticien: Dr. Chaïhi Abdellah N°11 42 Bd Taza Hay My Abdellah Inara 11 Casablanca - Tél: 05 22 21 88 84	07-7-2020	1998 30

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	D 00000000 00000000	B 00000000 00000000		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



6 118001 102020  
Levthyrox® 100 µg,  
Comprimés sécables B/30  
PPV: 24,40 DH



6 118001 102020  
Levthyrox® 100 µg,  
Comprimés sécables B/30  
PPV: 24,40 DH



6 118001 102020  
Levthyrox® 100 µg,  
Comprimés sécables B/30  
PPV: 24,40 DH



6 118001 102006  
Levthyrox® 25 µg,  
Comprimés sécables B/30  
PPV: 6,80 DH

7862160342

Coeur et des Vaisseaux HIA  
Holter Tensionnel et Holter Rythmique  
Epreuve d'Effort et Medecine de Sport

مو و لخطيب القلب

الجهد

Nom : *SABRINA ALI CHA*

84,4° X3

PHARMACIE ABDELLAH INARA  
Mme IDRISSI KAITOUNI Najat  
22 Bd Taza Hay My Abdellah Inara II  
Casablanca - Tél. : 05 22 21 88 84

Casablanca, le

68° X3

878,0° X3

46,0° X3

Decouvel le

72,8° X3

Adan Cr

75,7° X3

nsip

81,0° X3

Tomz an

TS 1998,30

PHARMACIE ABDELLAH  
Mme IDRISSI KAITOUNI Najat  
22 Bd Taza Hay My Abdellah Inara II  
Casablanca - Tél. : 05 22 21 88 84

شاهي عبد الغاني  
الشافي والشرايين  
Dr. CHAHI ABDELLAH  
Maladies du Coeur et de  
Angie Fd. Panoramique et Bd  
Mars Andalous 3 Rue 14  
Casablanca - Tél. : 05 22 52 05 05 / 08 08 39 49 98 - Urgence : 06 61 18

113 mm

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain seba Casablanca  
Copavix 75mg/100mg  
b30 cp  
P.P.V : 278,00 DH

6 118001 082018

antis Maroc  
abat -R.P.1.  
asablanca  
75mg/100mg  
278,00 DH

01 082018 01 082018

antis Maroc  
abat -R.P.1.  
asablanca  
75mg/100mg  
278,00 DH

01 082018 01 082018

COOPER PHARMA

PPV : 72,80 DH

PPV : 72,80 DH

PPV : 72,80 DH

46,00  
46,00  
46,00

LOT PD0454  
PER 04/2022  
PPV 46,00 DH

46,00

Lot n° :

EXP :

PPV :

PPV :

PPV :

157,10

Lot n° :

EXP :

PPV :

PPV :

PPV :

81,00

81,00

81,00

Angle Bd Panoramique et Bd 2 Mars Andalous 3 Rue 14 N°1-  
Tél/Fax : 05 22 52 05 05 / 08 08 39 49 98 - Urgence : 06 61 18